



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CARLIN (Claire), D E GUARDIA (Jean), PICCIOLA (Liliane),
VUILLERMOZ (Marc), « [Mélite ou Les Fausses lettres] Établissement du
texte », *Théâtre*, Tome I, CORNEILLE (Pierre), p. 89-94

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0089](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0089)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

ÉDITION ORIGINALE

Cette édition séparée de 1633, en format in-4, se présente comme suit :

[I] : MELITE, / OV / LES FAUSSES / LETTRES. / Piece Comique. / [Fleuron du libraire] / A PARIS, / Chez FRANCOIS TARGA, au premier / pillier de la grande Salle du Palais, deuant / les Consultations, au Soleil d'Or / [Filet] / M. DC. XXXIII. / AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[II] : verso blanc

[III-V] : A / MONSIEVR / DE LIANCOVR. [EPISTRE, en titre courant, signée CORNEILLE en p. v]

[VI-VII] : AV LECTEUR.

[VIII] : ARGUMENT.

[IX-XI] : Priuilege du Roy. [dernier jour de janvier 1633, signé DAVIDIGVIER, Achevé d'imprimer du 12 février 1633]

[XII] : LES ACTEVRS.

1-150 : texte de *Mélite ou Les Fausses Lettres*.

Nous suivons cette édition originale de 1633 (exemplaire de la BNF, cote « Rés Y 5801 », numérisé sur le site « Gallica »), pour le texte de la pièce elle-même comme pour le paratexte : la dédicace « À Monsieur de Liancour », « Au Lecteur » et l'« Argument ».

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

MODERNISATION DE L'ORTHOGRAPHE

Nous modernisons systématiquement l'orthographe, sauf lorsque la rime ou le mètre sont phonétiquement en cause (« lairra » pour « laissera » au vers 224, « lairrez » pour « laisserez » au vers 2020, « carfour » pour « carrefour » au vers 631). Pour les mêmes raisons, nous avons notamment maintenu « ce pair » pour « cette paire » au v. 1384 (voir note). La forme « encor » a également été maintenue aux v. 31, 58, 178, 266, 364, 372, 410, 411, 435, 496, 539, 854, 1081, 1272, 1400, 1525, 1773, 1866 ainsi que les formes « avecque » aux v. 588, 745, 839, 1059, 1113, 1257, 1493, 1722, « donques » aux v. 493, 843, 1306, 1308, 1408 et « jusques » aux v. 1588 et 1730 ; cette dernière forme a aussi été conservée pour des raisons d'euphonie dans la première « lettre supposée » de Mélite.

GRAPHIE ET PRÉSENTATION

Le texte donné en italique dans l'édition de 1633 est transformé en caractères romains tandis que les didascalies passent des caractères romains aux italiques. Le texte du sonnet de Tirsis, donné en caractères romains dans l'édition *princeps*, est distingué du reste des répliques par des caractères plus petits.

Dans l'édition suivie, toutes les didascalies longues (au-delà de deux mots) sont placées en marge. Nous les plaçons dans le texte conformément à l'usage moderne.

Nous respectons l'usage des majuscules, à quelques exceptions près, toujours signalées en note.

Nous avons fait suivre toutes les ponctuations fortes (point d'interrogation, point d'exclamation) d'une majuscule.

Les graphies de « Tirsis » (« Tircis »), « Cloris » (« Chloris »), et « Lysis » (« Lisis ») sont variables à l'intérieur d'une même édition et entre les éditions. Nous avons choisi l'orthographe la plus fréquente dans le texte, dans la mesure où ces prénoms, peu courants et ne coïncidant avec aucun personnage mythologique, n'exigent pas une modernisation, sauf Lysis, sans doute à cause du dialogue de Platon. Par ailleurs, nous

« modernisons » la graphie de « Caron », en « Charon », à cause de l'orthographe adoptée de nos jours dans les mythologies.

PONCTUATION

Nous respectons généralement la ponctuation de l'édition originale, essentiellement ponctuation de diction. Cependant, conformément aux principes énoncés dans l'introduction générale :

- nous avons systématiquement ajouté un trait d'union aux pronoms « moi-même », « toi-même », ainsi qu'avant le sujet-pronom inversé et entre le verbe à l'impératif et le pronom qui le suit immédiatement.
- nous avons ajouté systématiquement des points de suspension aux répliques interrompues par l'interlocuteur (vers 819, 824, 851, 1154, 1257, 1261, 1382, 1405, 1750 et 1863) voire, au v. 1673, par le locuteur lui-même, alors que Corneille utilise très souvent la virgule (dans notre texte, il n'utilise lui-même les points de suspension qu'une fois, au v. 367); nous avons également remplacé le point par des points de suspension à la fin du v. 1346 (à l'instar de l'édition des *Œuvres* en 1644), du v. 1747, et du v. 1840 (à l'instar de l'édition des *Œuvres* en 1644).
- nous avons ajouté une virgule après l'appellatif « Monsieur » aux v. 500, 618, 619, après « chère Cloris » au v. 32, avant « Tirsis » au v. 225, avant « Philandre » au v. 324, avant et après « chère Cloris » au v. 326, avant « Tirsis » au v. 331, après « Philandre » au v. 372 mais aussi avant « Monsieur » au v. 615, avant « parjure », au v. 479, après « ma sœur » au v. 1025, après « Cloris » au v. 1137, après « Belle ombre » au v. 1673, avant et après « Cloris » au v. 1753, avant et après « mon cœur » au v. 1920, avant « mon frère » au v. 1967.
- nous avons ajouté une virgule après le « ah » des v. 514 (Ha) et 1382 ainsi que les deux « ah » du v. 1654; nous avons ajouté un point d'exclamation après le « Ah » du v. 781; nous avons substitué un point d'exclamation à la virgule après les « ah » des v. 857 et 1743, les impératifs qui suivent n'étant pas suivis d'un tel point.

- nous avons ajouté une virgule après « eh » (« et ») au v. 173 et au v. 1011, ainsi qu'après « eh bien » (« Hé bien ») au v. 719.
- nous avons ajouté une virgule après « tout beau » au v. 367 (à l'instar des v. 283 et 1324 qui comportent une virgule dans l'édition originale).
- nous avons ajouté une virgule après « oui » aux v. 193, 324, 586, 596, 985, 1985.
- nous avons ajouté une virgule après « non » aux v. 365, 415, 965 (après le premier « non »), 1029 (après le deuxième « non »), 1142.
- nous avons ajouté une virgule après « Adieu » au v. 211, et un point après ce même mot non suivi d'un appellatif, aux v. 246, 462, 683, 915, 1776 et 1779. Nous avons remplacé la virgule suivant ce mot par un point au v. 365 et 1025 (deuxième occurrence).
- nous avons ajouté une virgule après « Va » au v. 504 ainsi qu'après « Allons » au v. 698 (à l'instar des autres occurrences de cet impératif dans le texte) et après le deuxième « arrêtez » du v. 1608.
- nous avons ajouté une virgule à la fin des v. 619, 620, 786, 787, 790, 1015, 1216, 1573, 1731 à l'instar de l'édition des *Œuvres* de 1644.
- nous avons remplacé la virgule finale des v. 87, 410 et 1665 par un point-virgule pour marquer le passage à un autre ordre de considérations.
- nous avons supprimé la virgule finale du v. 805 ainsi que la virgule du milieu des v. 870 et 1273 pour ne pas séparer le sujet du verbe, à l'instar de l'édition des *Œuvres* de 1644, et au milieu du v. 1731 pour ne pas faire éclater la locution verbale « perdre... de vue », également à l'instar de l'édition des *Œuvres* de 1644.
- nous avons ajouté un point à la fin des v. 684 et 685, 924, 950, 1574, à l'instar de l'édition des *Œuvres* de 1644.
- à la fin du v. 492, nous avons remplacé le double point par un point-virgule afin d'éviter deux doubles points successifs, trop mal acceptés dans nos habitudes de lecture.
- par ailleurs, le recours au point d'exclamation dans les phrases exclamatives n'est pas systématique dans l'édition que nous utilisons : nous l'ajoutons lorsque sa présence est grammaticalement nécessaire en français moderne (v. 1025 et 1065).

La ponctuation du monologue de Cloris dans la scène 5 de l'acte III, par ailleurs plutôt fautif, a été modifiée sur plusieurs points, en conformité avec les corrections apportées par Corneille lui-même en 1644 : comme il était peu vraisemblable qu'une comédienne pût déclamer autant de vers avec si peu de pauses marquées, nous avons ajouté cinq virgules à la fin des vers, un au milieu d'un vers, ainsi que trois points et un point-virgule en fin de vers. Voir les notes concernant cette tirade.

CORRECTION D'ERREURS MANIFESTES

- deux numéros de page de l'édition originale (données par nous comme les p. 79 et 92) ont été modifiés car les chiffres 9 et 6 étaient imprimés à l'envers dans l'édition de 1633, indiquant respectivement 76 et 62.
- trois coquilles manifestes, signalées en note (1067, 1244 et 1746) ont été corrigées, « celles », « le », et « étouffez l'ennemi » se substituant respectivement à « celle », « te » et « étouffes ennemi ». Au v. 855, nous avons écrit « tout autre » au lieu de « toute autre ».
- nous avons changé un mot du vers 1255, qui se révélait incompréhensible tel quel, suivant en cela la tradition critique et l'édition de 1644 : « luxe » a donc remplacé « riche » (déjà employé deux vers plus haut).
- au v. 1058, nous avons remplacé « put » par « pût », comme l'édition de 1644.
- aux v. 452 et 728, nous avons remplacé « à » par « a ».
- aux v. 1213, 1851, 1904, nous avons remplacé « a » par « à ».
- au v. 483, nous avons remplacé « ou » par « où ».
- au v. 500, nous avons remplacé « hau » par « ho ».
- au v. 1270, nous avons substitué « la » à « là » et « fît » à « fit » (l'édition de 1644 présente, au reste, la forme « fist »).
- deux erreurs de ponctuation évidentes (v. 359 et 1253) ont été redressées respectivement par la suppression de la virgule (après « vanités ») et du point (après communément).
- nous avons supprimé une virgule après « raison » au v. 994 et après « douleur » au v. 1374 afin de ne pas séparer verbe et complément d'objet direct et conformément à l'édition de 1644.

NOTES

Sauf mention contraire, le dictionnaire utilisé pour l'éclaircissement du lexique est le *Dictionnaire de l'Académie Française*, dans son édition de 1694.

VARIANTES ET ÉDITIONS POSTÉRIEURES

Nous nous référons pour les variantes aux éditions rappelées dans l'introduction générale : 1644, 1648, 1654, 1655, 1657, 1660, 1663, 1664, 1668 et 1682. Sur les caractéristiques de l'évolution du texte de *Mélite*, voir dans notre introduction, le développement sur « Les variantes : *Mélite* moralisée ».

Nous reproduisons les variantes à la suite du texte de 1633. Sauf exception, l'appel de note est placé à la fin du dernier vers concerné par la variante. Afin de permettre de comparer facilement les variantes entre elles, les vers sont reproduits entièrement, même lorsque les variantes sont minimales. Elles sont données par ordre chronologique. Les dates de l'édition ou des éditions correspondantes sont indiquées entre parenthèses, la ponctuation qui précède la parenthèse étant celle de la variante.

ANNEXES

L'« Examen » de la pièce, ultérieur (1660), est donné ici dans sa dernière version revue par l'auteur (1682). On trouvera également le texte de la quatorzième pièce des *Mélanges poétiques* intitulée « Dialogue », les interlocuteurs étant prénommés Tirsis et Caliste.